

Règlement intérieur – Saison 2024**BTPB SCC
Section Club Compétition****Préambule**

Ceci constitue le règlement intérieur de la Section Club Compétition
BIZIKLETA TALDEA PAYS BASQUE SECTION CLUB COMPETITION.
Tout adhérent s'engage au vu des statuts et du règlement intérieur de la section.

Article 1 : Constitution de la Section Club Compétition

Cette section a pour objet la pratique la formation et le développement des activités de cyclisme en compétition pour les jeunes de U13 à U19. Elle sera affiliée à la FFC et pourra être affiliée auprès de l'UFOLEP.
L'objectif principal est de développer un état d'esprit de camaraderie, de convivialité, de respect d'équipe, dans le cadre d'une activité cycliste en compétition, dans une démarche structurelle d'apprentissage et de formation.

Article 2 : Adhésion à la Section Club Compétition

La section compétition, U13 à U19 sera limitée en nombre de coureurs.
Une sélection sera effectuée, avec un entretien et sur dossier par les membres du bureau.
Posséder une licence FFC et s'être acquitté, auprès du club, de son montant.
L'adhésion est valable une année, une cotisation sera demandée chaque année, le montant sera fixé à 20 euros
Le licencié à jour de sa cotisation, reconnaît avoir pris connaissance des règlements intérieurs du club.

Article 3 : Valeurs sportives et morales

Le cyclisme de compétition doit être pratiqué, en respectant :

- les adversaires.
- les dirigeants et les bénévoles de son propre club et des autres clubs.
- les riverains des routes empruntées.
- les autres usagers de la route : courtoisie et respect du code de la route à l'entraînement.
- les décisions des arbitres de course.
- les règles fédérales qui régissent le sport français, notamment en matière de dopage.

La situation d'un coureur déclarée positif lors d'un contrôle anti-dopage sera soumise au CA. Le coureur fera l'objet d'une procédure disciplinaire qui le conduira à son exclusion du club et/ou s'exposerait à des poursuites.
Le port du casque est obligatoire tant l'entraînement qu'en course.

Les coureurs ne sont tenus à aucune obligation de résultats lors des compétitions, mais ils sont tenus de représenter la « SECTION CLUB COMPETITION » dans ses valeurs sportives et morales.
En déplacement, ils sont aussi les représentants du club et se doivent alors d'avoir un comportement correct.

Article 4 : Equipements et avantages

Les couleurs dominantes du BTPB « SCC » sont le noir et bleu. Les équipements sont agrémentés des logos des différents annonceurs (sponsors) de l'année en cours. Aucun ne doit être dissimulé. Aucun logo ne doit être ajouté sans autorisation expresse du CA.

Lors d'une compétition, les coureurs ont l'obligation de porter les équipements qui identifient la SECTION CLUB COMPETITION du BTPB qui sont le « Noir et Bleu ».

Lors des cérémonies protocolaires de remise des prix et des récompenses, les coureurs ont l'obligation de se présenter avec la tenue du club de l'année en cours.

Au début de la saison cycliste, chaque coureur de 17 à 18 ans, percevra un pack d'une valeur de 304 € TTC prêtée par le club, qui représentera la vitrine du club BTPB SCC.
Seules les cyclistes junior 17-18 ans, pourront bénéficier de ce pack.

Ce pack sera doté pour la saison de l'équipement suivant :

- Un maillot ATTITUDE manche courte
- Un maillot ATOMIC manche longue mi saison
- Un cuissard ABSOLUTE K10
- Une veste sans manche thermique
- Deux paires de chaussettes

Ces équipements sont obligatoires lors des compétitions et entraînements collectifs.

En cas de cessation d'activité ou de mutation dans un autre club, ce pack doit être rendu à la « SECTION CLUB COMPETITION » du BTPB sauf si le coureur a couru plus de 10 courses lors d'une même saison, excepté les cuissards, et chaussettes qui sont sa propriété.

Le non-respect de cette clause entraîne le blocage de la mutation du coureur par le Président.

Pour tous les autres coureurs deux commandes par saison seront proposées, via notre partenaire GOBIK, au prix du club. Commande groupée en début de saison et mi saison.

Article 5 : Vie de la section et obligations associatives

Réunions des coureurs : elles sont annoncées 15 jours avant leur tenue et la présence de tous les coureurs est vivement souhaitée. Ces réunions sont programmées par les dirigeants. Il y a question des résultats sportifs et de la vie de la section. Tout ce qui intéresse les coureurs peut y être traité et débattu

Le club BTPB sera en partenariat avec la TEAM IPARRALDE U19.

Ce partenariat ouvrira la possibilité aux meilleurs coureurs junior du club de faire partie d'une sélection, afin de se présenter sur des courses de niveau international en Espagne et en France.

Le prix d'entrée pour faire partie de l'équipe mixte est de 500 € à l'année, puis 100 € par coureur à l'année.

Engagements aux épreuves :

Les engagements pour les courses en FFC se font sur site de la FFC ENGAGEMENT, le club versera une somme sur le site en début d'année (Février), le directeur sportif aura la charge d'inscrire les coureurs une semaine avant l'épreuve. Si le coureur ne prend pas le départ, il devra rembourser l'engagement au club, ou fournir une preuve au DS de sa non-participation.

Pour les épreuves UFOLEP, les coureurs s'engagent eux-mêmes sur le site UFOLEP CYCLISME (Tuto sur le réseau). Les coureurs ne peuvent prétendre à aucune indemnité d'engagement en catégorie UFOLEP, excepté sur décision du CA durant la saison.

La composition des équipes pour les tours, si restreint en nombre.

(Exemple : équipe de 6) un choix sera effectué par le bureau, pour la composition de l'équipe en se basant sur le nombre de courses et les résultats effectués avant l'évènement.

Un minimum de 5 courses sera demandé pour faire partie de la composition de l'équipe.

L'engagement des courses à étapes avec la section seront pris en charge par le club en FFC et UFOLEP.

Les frais de déplacements concernant les compétitions FFC et UFOLEP, seront pris en charge par le club, suivant un budget établi par le DS, en début de saison et présenté à l'assemblée générale du club chaque début de saison.

Un tableau des dépenses sera tenu par le DS et le trésorier, et mis à jour toutes les semaines.

Concernant les dépenses pour les tours, toutes les factures, ci référentes seront transmises au trésorier de la « SCC » du BTPB.

Organisations de manifestation « BIZIKLETA TALDEA PAYS BASQUE »

Si l'épreuve est ouverte à la catégorie dans laquelle est licencié un coureur, alors celui-ci est tenu de s'engager sur cette course OU à l'organisation de celle-ci. Sauf circonstances exceptionnelles et après accord du CA, une dérogation à cette obligation peut lui être donnée (Ex : Sélection avec la TEAM IPARRALDE U19).

L'Assemblée générale de la section se tient en fin de saison cycliste.

Le bilan de la saison écoulée y est réalisé et les perspectives évoquées. Un coureur par catégorie est tout particulièrement honoré par le club. La présence de tous est vivement souhaitée.

L'entraînement :

Dès le mois de janvier pendant quatre mois, des plans d'entraînements seront mis en ligne sur le réseau WhatsApp, afin d'arriver en pic de forme en mai avant les championnats.

De plus, les coureurs sélectionnés par la TEAM IPARRALDE U19 pourront bénéficier des entraînements communs, encadrés par le staff de la TEAM, tous les 15 jours. (Un réseau coureur + staff est en fonctionnement)

A partir du mois de novembre, des sorties spécifiques et découvertes de pratiques (piste /VTT/Cyclocross/Randonnée) seront organisées suivant la météo.

La sortie officielle de la section jeunes : sera le mercredi après-midi de 14h à 16h du mois de janvier à septembre exceptée les vacances scolaires.

Les sorties officielles du club BTPB sans éducateur, seront tous les jeudi soir à 18h30 et tous les dimanches matin à 8h30. Extrait du RI du club

« Les circuits des sorties du Club sont annoncés sur le WhatsApp du Club par un membre responsable.

Chaque groupe constitué dès le départ de la sortie est autonome et solidaire. Il est piloté par un « capitaine de route » dont le rôle est de vérifier la constitution du groupe, de diriger et réguler le groupe. Celui-ci doit connaître le parcours proposé.

Dans la mesure du possible, tous les cyclistes doivent prendre le départ au lieu fixé par le présent règlement intérieur. Néanmoins un cycliste peut se joindre au groupe en cours de route ; dans ce cas, il aura soin de se mêler au peloton et ne prendra aucune initiative qui gênerait le dit peloton (vitesse excessive en particulier) »

Lieux de rdv : Parking Chantaco coté gymnase, Saint-Jean-De-Luz,
les horaires peuvent changer ils seront donnés sur le réseau la veille de la sortie.

Article 6 : Réseaux sociaux

Un réseau WHATS APP sera en fonction afin de se faire passer les informations du club plus facilement ; réunions, plans d'entraînement, entraînements et courses à venir, seuls ces points seront traités sur ce réseaux.

La section entend utiliser les médias pour faire connaître ses activités. Seules sont autorisées à parler de la « SCC » ou au nom du BTPB, dans la presse, les personnes mandatées par le bureau.

Tout membre contrevenant à cette règle et portant atteinte à l'image de la section, s'exclurait de lui-même et s'exposerait à réponses et poursuites.

Utilisation des réseaux sociaux :

Tous les membres de la section sont tenus à un devoir de réserve.

La publication de contenus dénigrant la « BIZIKLETA TALDEA PAYS BASQUE », les membres de la Section Club Compétition, les Sympathisants, les partenaires, les Elus, ainsi que les instances Régionales ou Fédérales, sur les sites de partage d'informations et (ou) la publication à leur encontre de commentaires diffamatoires sur des forums ou des blogs sont strictement interdits.

Tout contrevenant fera l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant conduire à son exclusion du club. Et (ou) s'exposerait à réponses et poursuites.

Droits à l'image

Tous coureurs de la section autorisent expressément le bureau ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion des épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé au bureau par courrier avant le début de la saison.

La section club compétition, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des coureurs dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des coureurs.

CNIL

La section club compétition s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les coureurs, et aux traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des coureurs sont enregistrées et utilisées par les membres du bureau pour assurer le parfait traitement de leurs saisons sportives et pour personnaliser la communication.

Le Conseil d'Administration de la « SECTION CLUB COMPETITION » du BTPB se réserve le droit de toutes modifications de ce règlement intérieur à tout moment de la saison sportive.

Signature des coureurs avec la mention « Lu et Approuvé »

LANDAGARRAY Mattin

NORMAND Jean

LACAZA HAZEN Dorian

JAUREGUY Enaut

MINIAC Fabio

LEMARCIE Louis

PALU Bixente